



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2511 240

Le 27 janvier 2026

OBJET : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1)

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 11 novembre 2025, visant à obtenir des informations concernant le Festival Western de St-Tite. Plus précisément, vous désirez obtenir les données suivantes :

- 1. Le nombre d'interventions effectuées par la Sûreté du Québec sur le territoire de St-Tite pendant cette période ;**
- 2. La nature principale de ces interventions (ex. : intoxication, désordre public, agression, accident, etc.) ;**

En ce qui concerne les points 1 et 2 de votre requête, nous comprenons que vous désirez obtenir le nombre d'interventions effectuées lors du *Festival Western de St-Tite 2025*.

Conformément à la *Loi sur l'accès*, nous vous transmettons ci-joint un tableau faisant état des renseignements que nos systèmes d'information nous permettent d'extraire, soit le nombre de dossiers de la Sûreté du Québec ouverts au Festival Western de St-Tite de 2025 en fonction de la nature de l'infraction.

NOMBRE DE DOSSIERS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC OUVERTS AU FESTIVAL WESTERN DE ST-TITE, EN FONCTION DE L'INFRACTION	
Type d'infraction	Nombre de dossiers lors de l'édition 2025
Alarme	7
Crime contre la personne	26
Crime contre la propriété	22
Collisions	14
État mental perturbé	9
Autre (infractions criminelles, règlements municipaux, assistance au public, etc.)	51
Total	129

Source : Grande fonction de la surveillance du territoire, Sûreté du Québec

Mise à jour : Novembre 2025

*Afin de vous permettre d'apprécier ce tableau à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives, puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

3. Le nombre approximatif d'arrestations ou de constats d'infraction ;

Nous ne pouvons vous transmettre les informations demandées, puisque nos systèmes d'information ne nous permettent pas d'extraire le nombre de constats d'infraction et le nombre d'arrestations liées spécifiquement au *Festival Western de St-Tite 2025*.

Afin d'obtenir cette donnée, un exercice manuel de comparaison et de compilation au sens de l'article 15 de la Loi sur l'accès serait nécessaire. Or, la loi n'impose aucune obligation à un organisme de faire un tel exercice pour répondre à une demande d'accès. Par conséquent, nous ne détenons pas les documents sous la forme demandée (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

4. Toute information non nominative relative à des blessures, hospitalisations ou décès accidentels répertoriés ;

Nous ne pouvons donner suite à ce point de votre requête, puisque ces données ne sont pas compilées dans nos systèmes d'information (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

Puisque les hospitalisations relèvent des hôpitaux et des services ambulanciers, nous vous invitons à adresser une demande d'accès à l'information à la responsable d'accès du CISSS Mauricie-Centre-du-Québec, qui est susceptible de détenir les renseignements demandés :

CIUSSS DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUÉBEC
Me Mélissa McMahon Mathieu
Accès aux documents
Adjointe aux affaires juridiques
Dossiers administratifs
731, rue Ste-Julie, Centre St-Joseph
Trois-Rivières (QC) G9A 1Y1
Tél. : 819 374-7711 #57668
04dai@ssss.gouv.qc.ca

5. Toute observation ou recommandation formulée par la SQ à la suite de cet événement.

Aux termes des recherches effectuées, aucun document portant sur ce point n'a été repéré (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi mentionnés et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Renaud
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels